



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 avril 2024
(Date de convocation 05 avril 2024)

Délibération N° 20240411 – 16

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thierry Ribeiro, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Laurent SANTUCCI, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : M. Etienne Lay : procuration donnée à M. Alexandre PUJO-MENJOUET ; M. Sylvain Saligot : procuration donnée à M. Thibaut MAURIN, M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torné

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à : Mme Aurore Ville

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

Objet : MODIFICATION REGLEMENT DES ESTIVES

Monsieur le Maire explique que quelques modifications sont proposées dans le règlement des estives (ci-joint). Après lecture, il propose d'approuver les modifications concernant les articles suivants :

Article 2 – droit et accès à l'estive :

- ✓ 2-2 - statut d'exploitant campanois
- ✓ 2.7 - élevage équin
- ✓ 2.9 - éco-pastoralisme

Article 4 – dates de montée et descente :

- ✓ Extérieurs

Article 8 -conditions sanitaires de montée

- ✓ 8-2 prophylaxies -vaccinations

Article 9 – tarifs

Le Conseil Municipal, suite à la lecture du règlement modifié, après délibération et à l'unanimité,

- **Article Unique** : adopte le règlement des estives ainsi modifié.

Date affichage : 15/04/24

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet